

paraître se montrer bienveillant pour le Siège Montréalais de l'Université et de contribuer à l'affermissement de la paix, ainsi qu'à l'apaisement des vieilles défiances du passé. (*Voir Lettres de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 20 décembre 1894, et 10 janvier 1895*).

18.^o Au contraire, en se montrant trop jaloux de ses avantages, le Séminaire de Québec y perdrait, en réveillant, par tout le Patriot de Montréal, des griefs assouplis, et en prêtant flanc à des soupçons sur la générosité de ses desseins, soupçons mal fondés sans doute, mais toujours préjudiciables au bien général. (*Voir Lettres de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 10 janvier 1895*).

19.^o Il causerait un dommage grave au Siège Montréalais de l'Université Laval, non seulement en le privant d'un argent sur lequel il croyait pouvoir compter, mais surtout en jetant par là du froid sur le zèle des amis de l'Université à Montréal, en décourageant les énergies et diminuant la source des dons chez les particuliers. (*Voir "Mémoire des Evêques", page 11*).

20.^o Il créerait un désappointement pénible, en froissant les espérances, bien naturelles certainement, d'Evêques tout-à-fait dévoués aux meilleurs intérêts de l'Université Laval. (*Voir lettre de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 10 janvier 1895*).

21.^o Il mettrait ces mêmes Evêques dans une position difficile et humiliante, nuisant ainsi grandement aux intérêts de leur autorité épiscopale auprès de leurs ouailles. (*Voir "Mémoire des Evêques", page 10*).

22.^o Il exposerait, *quod Deus avertat*, nombre de fidèles à murmurer, et à manquer au respect dû aux décrets romains, lesquels pourtant, dans la sagesse de leurs desseins et l'efficacité de leurs moyens, sont destinés à être les bases de notre prospérité universitaire. (*Voir Mémoire des Evêques, page 4 et 10, ainsi que la lettre de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, en date du 21 janvier 1895*).

23.^o Il mettrait en péril les bons effets, si nombreux et si importants, qu'a produit jusqu'ici l'admirable constitution *Jam dudum*, donné le 2 février 1889 par Notre très Saint Père le Pape Léon XIII. (*Voir la lettre de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 17 janvier 1895, et la lettre des Archevêque et Evêques de la Province de Montréal à Notre Saint Père le Pape, 28 août 1894*).

C'est pourquoi, pour rencontrer les besoins de l'Université Laval à